

CONTRAT DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES THÈSES D'EXERCICE

ENTRE

L'**Université de Lorraine**, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel dont le siège est 34 cours Léopold – CS 25233, 54052 Nancy Cedex, représenté par sa Présidente, Madame Hélène BOULANGER

Et plus particulièrement la Direction de la Documentation de l'Université dirigée par Madame Dominique WOLF ci-après désignée par « l'Université »,

D'une part,

ET

L'**Auteur de la Thèse d'exercice**,

Nom :

Prénom :

Adresse Personnelle :

Courriel :

Titre de la Thèse :

Soutenue le :

ci-après désigné par « l'Auteur »,

D'autre part.

Préambule

L'Université de Lorraine est fortement engagée dans le mouvement de la science ouverte. La valorisation des thèses d'exercice par leur diffusion en ligne s'inscrit pleinement dans cette démarche.

La signature du présent contrat par les deux parties doit permettre de donner un cadre à cette diffusion et d'informer l'auteur des modalités de la diffusion.

Définitions :

Thèse d'exercice : travail universitaire de fin d'études de santé, transmis à la bibliothèque universitaire via les services de scolarité sous forme de fichier électronique au format PDF, ci-après dénommé la « Thèse d'exercice ».

SUDOC¹ : catalogue collectif de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

HAL² : archive ouverte créée en 2001 par une unité du CNRS. Elle est soutenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et est utilisée comme archive ouverte institutionnelle par près de 140 établissements (universités, écoles, organismes de recherche...), dont l'Université de Lorraine³.

Diffusion en accès ouvert immédiat sur le réseau international Internet : le document au format PDF est déposé sur un serveur de l'Université de Lorraine. Il est accessible à tout usager, sans authentification, via le SUDOC et

¹ <https://www.sudoc.abes.fr/>

² <https://hal.science/>

³ <https://hal.univ-lorraine.fr/>

HAL. Le fichier fait également l'objet d'un archivage pérenne par le Centre informatique national de l'Enseignement supérieur⁴. Ces modalités techniques de diffusion peuvent évoluer.

Diffusion en accès restreint à la communauté universitaire française : le document au format PDF est déposé sur un serveur de l'Université de Lorraine et accessible à toute personne relevant d'un établissement de l'Enseignement supérieur et de la recherche via authentification Renater⁵. Il est accessible via un lien depuis le SUDOC. Le fichier fait également l'objet d'un archivage pérenne par le Centre informatique national de l'Enseignement supérieur⁶. Ces modalités techniques de diffusion peuvent évoluer.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de permettre à l'Université de reproduire, de diffuser et d'adapter la Thèse d'exercice dans le respect des droits de propriété intellectuelle de son auteur et dans le respect de la législation des données personnelles.

Article 2 : Droits cédés par l'Auteur

L'Auteur autorise la diffusion gratuite de son œuvre par l'Université sur le réseau international Internet ou en accès restreint à la communauté universitaire française, sans que l'Université puisse en retirer un bénéfice financier.

L'Auteur cède à l'Université, à titre gratuit, de manière non exclusive, pour la durée de la protection des droits littéraires et artistiques prévue par la loi française, l'ensemble des droits patrimoniaux afférents à la Thèse d'exercice et qui consistent dans les droits de reproduction, représentation et exploitation de la Thèse d'exercice.

Cette autorisation n'a pas de caractère exclusif. L'Auteur conserve toutes les possibilités de cession de ces droits et de diffusion concomitante de l'œuvre, notamment dans le cadre éditorial.

Avec l'autorisation du jury, l'auteur autorise la diffusion (**une seule case à cocher**) :

- en accès ouvert sur le réseau international Internet immédiatement
- en accès ouvert sur le réseau international Internet après une période d'accès restreint à la communauté universitaire française allant jusqu'au JJ/MM/AAAA :
- en accès ouvert sur le réseau international Internet après une période de confidentialité motivée (présenter justificatif) allant jusqu'au JJ/MM/AAAA :
- en accès restreint à la communauté universitaire française définitivement
- en accès restreint à la communauté universitaire française après une période de confidentialité motivée (présenter justificatif) allant jusqu'au JJ/MM/AAAA :
- aucune diffusion – confidentialité définitive motivée (présenter justificatif)

Article 3 : Droits patrimoniaux cédés à l'Université

Afin de permettre les opérations de mise en ligne ou d'archivage par l'Université, l'Auteur autorise le cas échéant, la reproduction et la représentation, l'adaptation et la modification de sa Thèse d'exercice pour le monde entier.

- a) Le droit de reproduction comporte le droit de reproduire la Thèse d'exercice en nombre illimité, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le mode d'enregistrement (analogique, numérique ou mécanique...), par tout procédé technique, sur tout support (notamment photographique, papier, numérique, électronique, optique, etc.) et en tout format connu ou inconnu au jour de la signature du contrat.
- b) Le droit de représentation comporte le droit de diffuser et de communiquer la Thèse d'exercice au public sur les réseaux Internet et/ou en accès restreint à la communauté universitaire française.
- c) Les droits d'adaptation et de modification comportent, le cas échéant, la faculté de procéder à toutes les adaptations de la Thèse d'exercice afin d'en permettre la diffusion et de modifier la forme et le format de la Thèse d'exercice en fonction des contraintes techniques imposées par l'archivage, le stockage, la sécurité et la diffusion électronique de la Thèse d'exercice.

⁴ <https://www.cines.fr>

⁵ <https://www.renater.fr/>

⁶ <https://www.cines.fr>

Afin de faciliter la diffusion de la Thèse d'exercice et de garantir les droits de propriété intellectuelle, l'Université se réserve le droit d'ajouter un sommaire et un avertissement aux utilisateurs de la Thèse d'exercice, sans que ceci ne soit considéré comme une dénaturation de l'œuvre portant atteinte au droit moral de l'Auteur, le contenu de cette dernière n'étant pas affecté. L'Auteur donne donc, par le présent contrat, son accord pour que toute modification que ces circonstances rendent nécessaires soit réalisée par l'Université, sans toutefois dénaturer l'esprit de la Thèse d'exercice. À titre d'exemple, en raison de la conformité aux dispositions du RGPD, une telle modification pourrait éventuellement consister en une suppression des remerciements et/ou d'un CV de la Thèse.

En conséquence, l'Université acquiert la qualité d'ayant droit de l'Auteur pour l'exercice des droits ci-dessus.

L'Université s'engage à respecter le droit moral que l'Auteur détient sur la Thèse d'exercice et s'engage pour chaque reproduction et/ou représentation de la Thèse, à préciser, aux crédits, le nom de l'Auteur.

Article 4 : Retrait de l'autorisation

L'Auteur pourra à tout moment demander le retrait de l'autorisation de mise en ligne à la Direction de la Documentation de l'Université par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Université devra alors faire ses meilleurs efforts pour retirer la Thèse d'exercice du réseau de diffusion Internet dans le délai maximum 30 jours à compter de la date de réception de la demande. Dans tous les cas, l'Auteur est informé que, compte tenu de la mise en ligne de la Thèse d'exercice sur le réseau informatique Internet, l'Université ne peut pas garantir le retrait total et l'impossibilité d'accès à la Thèse par les utilisateurs du réseau informatique (déréférencement des moteurs de recherche, usage des copies, téléchargement des pages).

Article 5 : Garanties

L'Auteur déclare que sa Thèse d'exercice est un travail original et est responsable de son contenu. L'Auteur garantit à l'Université qu'il a obtenu les droits nécessaires à la diffusion de sa Thèse d'exercice. En particulier, il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement et s'engage à retirer tout document et toute information pour lesquelles il ne les aurait pas obtenues. L'Université ne pourra pas être tenue pour responsable de représentation illégale de documents pour lesquels l'Auteur n'aurait pas signalé qu'il n'en avait pas acquis les droits.

Si l'Auteur a reproduit un document dans sa Thèse d'exercice pour lequel il n'a pas acquis les droits, il a la possibilité de transmettre à la bibliothèque une version complète de sa Thèse d'exercice pour l'archivage définitif et une version partielle, amputée des parties ne bénéficiant pas de l'accord de l'Auteur tiers, pour la diffusion.

L'Université se réserve le droit de ne pas faire apparaître des documents inclus dans la Thèse d'exercice (volume de reproductions par exemple) pour lesquels les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.

L'Auteur déclare que sa Thèse d'exercice est conforme aux dispositions légales sur la protection des données personnelles (Règlement général sur la protection des données (RGPD N°2016/679) et de la loi 78-17 dite « Informatique et Libertés », modifiée).

Article 6 : Non responsabilité

Compte tenu de la mise en ligne de la Thèse d'exercice sur le réseau informatique Internet, visé ci-avant à l'article 2 du contrat, l'Auteur est informé de la difficulté, voire de l'impossibilité, de contrôler l'utilisation de la Thèse d'exercice qui pourrait être faite par les utilisateurs d'Internet.

L'Auteur est conscient du fait qu'en l'état actuel des technologies facilitant l'accès aux divers documents, l'Université ne dispose pas des moyens suffisants pour empêcher toute consultation ou copie non autorisée de la Thèse d'exercice.

L'Université fera ses meilleurs efforts pour empêcher des utilisations frauduleuses de la Thèse d'exercice qui seraient faites par des tiers.

Cette obligation étant de moyens, l'Auteur accepte le risque lié à la diffusion sur les réseaux informatiques de la Thèse d'exercice. L'Université ne pourra pas être tenue pour responsable des agissements illégaux de tiers.

L'Auteur conserve cependant tous ses droits d'ester en justice afin de protéger son droit d'Auteur sur l'œuvre. L'Université informera l'Auteur des atteintes aux droits de ce dernier dont elle aurait connaissance. Ceci est une obligation des moyens au sens de la jurisprudence.

Article 7 : Conformité

L'Auteur certifie que la version électronique de sa Thèse d'exercice remise à l'Université est conforme à la version officielle de son travail approuvé par le jury de soutenance.

Le fichier transmis à l'Université ne doit pas être verrouillé par un mot de passe.

Article 8 : Diffusion

